



NEWSLETTER N°3 - AVRIL 2018

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE

GÉNÉRATION PÊCHE

www.federation-peche-ain.com
04 74 22 38 38
10, allée de Challes
01000 Bourg-en-Bresse



Photo : FDAAPPMA26

Edit'Eau



Le mot du président

Cet hiver aura été marqué par des crues importantes dans notre département. Leur incidence sur la reproduction des Truites Farios n'est pas encore connue, mais ces crues ont permis un rechargement indispensable des nappes phréatiques dont les niveaux étaient extrêmement bas.

La truite Arc-en-ciel ne bénéficie plus de dates de fermeture en 2ème catégorie, comme c'est le cas chez plusieurs de nos voisins (Jura, Isère, Rhône, Haute Savoie...). Ceci va permettre le développement de sa pêche toute l'année et la création de parcours spécifiques.

Marc ROLLET
Président de la fédération de pêche de l'Ain

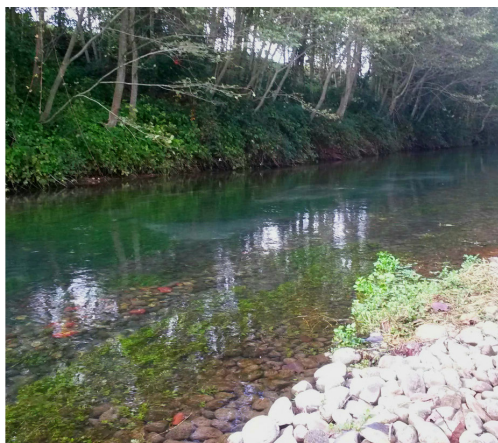
Quoi de neuf dans ma fédé ?

INAUGURATION DU PARCOURS NO-KILL DE BRIORD (2ème catégorie)

Long de 6km et classé en 2ème catégorie, il permet la pratique de la pêche avec hameçon simple sans ardillon, et remise à l'eau des poissons obligatoire.

Votre partie de pêche est compromise par des niveaux d'eau trop importants ? Son débit stable et ses eaux cristallines, même en période de grosses crues sur les autres rivières du département, permet la pratique de la pêche à vue à tout moment.

Attention, son classement en 2ème catégorie interdit la pêche aux leurres avant le 1er mai, et tout salmonidé capturé doit être immédiatement remis à l'eau (arc-en-ciel, farios et ombres compris).



Limite amont : pont de Briord

Coordonnées GPS:
45,7846779, 5,4512106

Limite aval : station de relevage

Coordonnées GPS:
45,8251429, 5,4379102



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'AAPPMA de la truite du bas Bugey, nouvelle adhérente à l'EHGO !

Située à l'extrémité sud du Bugey, cette association a intégré la réciprocité au 01 janvier 2018, et met ainsi à disposition des adhérents de la réciprocité un superbe parcours sauvage de 1^{ère} catégorie de près de 50 km ! Bonne condition physique indispensable pour parcourir ces gorges !

Stéphane Zander, président de l'AAPPMA du Bas Bugey, a répondu à quelques-unes de nos questions :



BONJOUR STÉPHANE, PEUX-TU NOUS PRÉSENTER TON ASSOCIATION ?

« L'AAPPMA la truite du Bas Bugey est née il y a 20 ans de la fusion de 2 AAPPMA et d'une amicale privée, et j'en suis le président depuis cette fusion. Nous gérons deux

affluents du Rhône, la Pernaz et la Brivaz, et leurs sous affluents, pour un total d'environ 50 kilomètres de 1^{ère} catégorie, royaume de la truite fario. Pour gérer tout ça, je peux m'appuyer sur des bénévoles et un bureau hyper motivé qui font tous un travail remarquable ».

QU'EST-CE QUI A POUSSÉ TON AAPPMA A INTÉGRER LA RÉCIPROCITÉ ?

« C'est l'esprit de partage : Permettre à nos adhérents de bénéficier d'un large choix de secteurs de pêche, mais

aussi faire découvrir nos superbes rivières au plus grand nombre. Nous vendons en moyenne une centaine de cartes par an, et nous en sommes déjà début mars à plus de 120, c'est réellement une bonne surprise pour nous ».

QU'ELLES SONT VOS ATTENTES POUR LES ANNÉES À VENIR ?

« Continuer à maintenir nos bonnes relations avec la fédération, qui se sont nettement améliorées depuis 2 ans et l'embauche d'un directeur. Nos rivières ont également intégré le nouveau syndicat SR3A (rivière d'Ain et affluents), cela nous laisse espérer de belles perspectives telles que des aménagements en faveur des milieux aquatiques comme ceux menés depuis 20 ans sur l'Albarine : nous sommes demandeurs d'un travail de préservation mais aussi restauration de nos cours d'eau. La Pernaz devrait également être prochainement labellisée « site rivière sauvage », et c'est une belle reconnaissance pour cette superbe rivière ».

Rivière Pernaz



Des aménagements au service des pêcheurs !

Au cours des derniers mois, plusieurs projets co portés par notre Fédération et ses AAPPMA et cofinancés par la Région et le Département, ont été finalisés, notamment 2 projets dédiés à l'accessibilité :

Trou Vogliano : faciliter l'accessibilité des pêcheurs tout en combattant les plantes invasives.

Le Trou Vogliano est une petite gravière située sur la commune de Pont d'Ain. Ses eaux légèrement troubles rendent la pêche plus facile que sur l'ensemble des gravières du secteur. De nombreux alevinages et une reproduction naturelle importante assurent de très grosses densités de poissons. Cependant l'accès était problématique voire dangereux en raison de berges trop abruptes et instables, et d'accès difficiles, en raison du développement d'une plante invasive, la Renouée du Japon, qui ferme les accès et favorise l'érosion des berges.

C'est pourquoi l'AAPPMA PLA, gestionnaire du plan d'eau, a souhaité l'aménager, avec l'appui de notre fédération. En accord avec la commune de Pont d'Ain, propriétaire du plan d'eau, les entreprises T. Chassagne et SAS YM Entreprises ont réalisé l'ensemble des travaux : débroussaillage, décapage de la zone colonisée par la Renouée du Japon et pose d'un géotextile recouvert de terre végétale saine pour étouffer la plante, re talutage en pente douce d'une partie des berges, plantation d'arbustes et ensemencement sur les zones travaillées. 3 parkings et 3 accès ont également été créés, et des tables de pique-nique complètent les abords du lac.

Le plan d'eau est déjà praticable pour les pêcheurs ! L'ensemble de ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la FNPF, la commune de Pont d'Ain et l'AAPPMA PLA. Merci à eux !



Labélisation du plan d'eau du Chatelet.

Après plusieurs années d'études et des travaux finalisés cet hiver, le plan d'eau du Chatelet, géré par l'AAPPMA du Sevron, est enfin prêt à obtenir le Label Passion !

Aménagement des berges, mise à niveau des postes de pêche, secteur réservé pour l'école de pêche à la mouche, mise aux normes d'un ponton pour personnes à mobilité réduite et installation de panneaux éducatifs permettent à l'AAPPMA de proposer un plan d'eau attractif, mais aussi pédagogique !

Ce plan d'eau deviendra prochainement le premier labélisé du département !

Sa situation à environ 500 mètres du village le rend accessible pour les écoles de Saint Etienne du Bois. L'année 2018 verra également l'implantation de quatre « Tables bancs ».

Ces travaux auront pu être menés grâce à la participation financière de la FNPF, de l'EGHO, du conseil départemental et de l'AAPPMA. La Mairie de Saint Etienne du Bois s'occupe de l'entretien des espaces vert.

Merci à tous les bénévoles et acteurs qui ont permis de finaliser ces différents projets !

La fédération de pêche vous informe

||||| Rappels :

Protection des frayères

Afin de protéger les alevins de salmonidés et les frayères à Ombres, la pêche en marchant dans l'eau est interdite jusqu'à l'ouverture de l'ombre en 1^{ère} catégorie sur le Furans, le Séran, le Suran, l'Albarine, l'Oignin, le Lange et la Doye de Condamine.

Pêche du brochet en lacs de montagne

L'ouverture de la pêche du Brochet sur les 3 lacs de Montagne, Divonne, Nantua et Sylans, aura lieu le **samedi 26 mai**.



© Philippe Crouzet

Agenda

Dimanche

06/05

Concours float-tube à la gravière de Priay

Plus d'informations sur la page facebook du challenge interdépartemental float-tube

Dimanche

10/06

Fête de la Valsorine Rivière Sauvage à Bellegarde, au barrage Métral -

Nombreuses animations !



Rédaction et photos :
Fédération de pêche de l'Ain

Conception :
ARPARA

Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-Alpes

Avec la participation de :
la Région Auvergne - Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle

Tous droits réservés - Avril 2018